



PROGRAMME DE GESTION

2022-2031

ESCOUTAY - FRAYOL - BOURDARY - LAVEZON - PAYRE

Syndicat Mixte du Coiron au Rhône

10 avenue de la résistance

07 350 Cruas

nadal.SMCR@gmail.com

A. STRATEGIE GLOBALE ET PRINCIPE DU PROGRAMME D'ACTION

Les hydrosystèmes fluviaux sont des systèmes dynamiques en constante évolution et régis par un ensemble de processus imbriqués qui interfèrent les uns avec les autres. Si certains de ces processus répondent à un relatif déterminisme, entraînant, dans les mêmes conditions, les mêmes effets, d'autres se manifestent de manière plus ou moins imprévisible ou à la faveur d'évènements exceptionnels (crues importantes, etc.). Cela peut parfois engendrer d'importantes métamorphoses du système. Il n'est, ainsi, pas toujours possible de prédire l'évolution de l'hydrosystème en question. En outre, leur morphologie est la résultante des interactions entre processus naturels et actions anthropiques et de leurs évolutions conjointes. Au même titre que les processus fluviaux, les dynamiques sociales évoluent en termes d'usages, de perceptions et d'attentes. Ainsi, la trajectoire des hydrosystèmes fluviaux n'est pas linéaire dans le temps long et n'est que rarement prévisible.

La gestion des milieux aquatiques a été basée pendant plusieurs décennies sur une conception statique du cours d'eau que l'on souhaite figer dans un état, arbitraire, tout en conservant l'éventualité de le façonner selon une logique utilitariste et/ou protectionniste pour les activités socio-économiques. Aujourd'hui, elle tend davantage vers une logique, dynamique et fonctionnelle, de laisser libre cours à ses capacités de changements de manière compatible avec les usages socio-économiques.

Toutefois, la conception des programmes de gestion des cours d'eau est bien souvent réalisée sur une période donnée pendant laquelle est implicitement admis un état d'équilibre statique de l'hydrosystème. La temporalité des interventions humaines et de leur conception coïncide alors difficilement avec les temps d'un système dynamique en constante évolution. Ainsi, la réduction du champ d'analyse à une échelle de temps relativement brève au regard de l'évolution des hydrosystèmes, ne peut répondre durablement aux problèmes posés et ne peut pas prendre en considération l'ensemble des facteurs qui influent sur leur dynamique, notamment ceux qui se déroulent sur des pas de temps longs (ex : changement climatique).

Les incertitudes relatives à la constante évolution des hydrosystèmes fluviaux sont aujourd'hui reconnues dans la récente notion de **gestion adaptative** qui facilite, alors, leur prise en considération. L'agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse définit cette « *nouvelle façon d'aborder la gestion des cours d'eau* » comme « *un moyen d'améliorer les connaissances et les pratiques dans le sens des objectifs recherchés. [...] Il s'agit d'adapter au fil du temps les pratiques en fonction de la trajectoire d'évolution des cours d'eau, et en fonction du suivi et de l'évaluation des projets au regard des objectifs fixés.* »¹

Les grands principes de cette dernière peuvent être représentés selon la figure suivante. Dans une approche classique, la détermination des enjeux permet de définir des objectifs de gestion, déclinés ensuite plus concrètement en actions de gestion. Dans une démarche de gestion adaptative il s'agit d'une part de suivre l'efficacité d'une action pour pouvoir la redéfinir si besoin, voire de modifier les objectifs, mais surtout d'interroger régulièrement les interactions entre dynamiques hydromorphologiques et sociétales qui font de tel ou tel phénomène, un enjeu de gestion.

¹DANY A., 2016. Accompagner la politique de restauration physique des cours d'eau - Eléments de connaissance. Collection « Eau & connaissance ». Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. 304 p.



Figure 1 : Schéma de principe de la gestion adaptive

Nous rappelons que nous entendons par enjeux, les éléments relatifs à une dynamique fluviale qui interfèrent, de manière positive ou négative, avec un usage (au sens large) ou d'une volonté d'action (respect règlementaire, action publique vis-à-vis d'un intérêt collectif). En effet, lorsqu'il n'y a pas d'interactions entre dynamiques fluviales et sociales, il n'y a pas lieu d'intervenir ou de gérer la dynamique fluviale considérée.

Ainsi, pour chaque dynamique fluviale qui fait enjeux de gestion sur les bassins versants du SMCR, un PROTOCOLE D'OBSERVATION a été défini afin de :

- 1- **identifier les secteurs où cette dynamique constitue, aujourd'hui, un enjeu de gestion.** Ces secteurs à enjeux sont ensuite hiérarchisés selon l'indicateur d'observation générale qui traduit les priorités d'intervention. Le contexte hydromorphologique, écologique et social du site est également pris en compte dans cette hiérarchisation.
- 2- **suivre cette dynamique sur le temps long** pour identifier, a posteriori, les secteurs où cette dynamique constituera, à l'avenir, un enjeu de gestion.

Conjointement au PROTOCOLE D'OBSERVATION, un PROTOCOLE D'INTERVENTION est également défini pour chaque dynamique fluviale qui fait enjeu. Celui-ci définit les **modalités d'intervention** pour répondre à l'enjeu de gestion. Ces deux protocoles d'observation et d'intervention sont présentés dans des **FICHES PROTOCOLES**. Quant aux sites identifiés comme sites d'intervention à l'issue de la hiérarchisation des secteurs à enjeux, chacun fait l'objet d'une présentation dans une **FICHE ACTION** déclinée par cours d'eau.

B. PROTOCOLES ET FICHES ACTIONS

C. ESTIMATIF FINANCIER ET ECHEANCIER

	PROTOCOLES	OBJECTIFS	TOTAL (TTC)
1	Bandes actives de stockage	Accompagner les bandes actives de stockage	601 177 €
2	Dynamiques latérales	Redynamisation latérale et reconquête de l'espace cours d'eau	657 886 €
3	Dynamiques longitudinales	Restaurer les continuités écologiques	1 135 936 €
4	Dynamiques verticales	Accompagner le transit sédimentaire	373 110 €
5	Gestion de la végétation	Protéger les secteurs sensibles contre les inondations, préservation de la qualité écologique et de la fonctionnalité du milieu	812 927 €
6	Invasives	Lutter contre les espèces invasives	662 736 €
7	Dynamiques sociales	Replacer les riverains au cœur de la gestion des rivières, redonner une place aux rivières dans la vie locale et l'identité territoriale	213 193 €
8	Dynamiques sur le temps long	Acquisition de connaissances, suivi et recherche	142 080 €
TOTAL			4 599 045 €

Protocole	Bassins versants	Actions	Coûts	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Total
1	Escoutay	Méandre de Saint Alban	70 148 €											
		Méandre de Hautes Rives	53 417 €											
		Amont Moulin Nègre	36 195 €											
		Confluence avec la Nègre	5 632 €											
		Entretien de la végétation (10 ans) sur l'ensemble de la bande active	57 616 €											
		Prévisionnel sur 10 ans	33 079 €											
		Dardaillon - Quartier Dardaillon	36 482 €											
		Dardaillon - La Coste	33 104 €											
		Entretien (10 ans) sur les sites d'intervention	8 158 €											
		Nègue - prévisionnel	72 381 €											
2	Lavezon	Malaria	87 767 €											
		RD86-Fournier	28 792 €											
		Entretien de la végétation (10 ans) sur l'ensemble de la bande active	20 294 €											
		Prévisionnel sur 10 ans	58 110 €											
	Escoutay	Combe Roubeau	101 013 €											
		Jaulet (Nègue)	3 458 €											
		Prévisionnel sur 10 ans	158 354 €											
		Entretien des sites d'intervention	3 329 €											
3	Frayol	Pont de la liberté	20 007 €											
	Lavezon	Amont pont de la Bastide	7 960 €											
		Pré du moulin	24 175 €											
		Bouvier - 4 sous	61 660 €											
		Rieutord - Camping	4 804 €											
		Prévisionnel sur 10 ans	83 875 €											
		Entretien sur les sites d'intervention	4 888 €											
	Payre	Aval du pont submersible de la STEP	22 608 €											
		Champ la Lioure	25 144 €											
		Moulinas	35 704 €											
		Veronne - Chomérac	28 881 €											
4	Payre	Prévisionnel sur 10 ans	72 026 €											
		Seuil Lestrade (Escoutay)	309 665 €											
		Passerelle Jaulet (Nègue)	135 840 €											
		Seuil aval (Téoulemale)	49 397 €											
		Passerelle busée de Langelar (Téoulemale)	31 080 €											
		Les Combes - Passage busé amont	64 680 €											
		Les Combes - Passage busé aval	52 320 €											
		Les Combes - Seuil amont et mur en rive droite	45 121 €											
		Gué de Baix - le Pouzin - Option 1 (Payre)	98 202 €											
		Radier du pont de la RD86 (Payre)	70 200 €											
5	Transversales	Pont submersible de Pontillon (Ozon)	53 592 €											
		Passage à gué busé de Champ Estève (Ozon)	37 920 €											
		Passage à gué du Moulin Geai (Ozon)	38 160 €											
		Passage à gué busé de la Levée (Ozon)	50 880 €											
		Pont submersible de l'Ozon	98 880 €											
		Pont Marquet	89 219 €											
		Prévisionnel - Ponts d'Alba	34 713 €											
		Prévisionnel - Pont Marquet	10 724 €											
		Aménagement de zones de réinjection	12 000 €											
		Entretien de la végétation (10 ans)	5 205 €											
6	Payre	Aménagement de zones de réinjection	2 400 €											
		Pont submersible de la STEP	9 702 €											
		Pont de Brune	54 012 €											
		Prévisionnel - Pont de Brune	26 217 €											
		Pont submersible des Goules	10 927 €											
		Pont de la RD2 à Chomérac	23 500 €											
		Entretien de la végétation (10 ans)	2 875 €											
		Aménagement de zones de réinjection	7 200 €											
		Aménagement de zones de réinjection	3 600 €											
		Prévisionnel - Pont du pic d'Allier	17 223 €											
7	Transversales	Prévisionnel - Pont de la Bastide	14 471 €											
		Prévisionnel - Pont de Saint Martin l'inférieur	16 972 €											
		Pont à créneaux	6 300 €											
		Enfilade de Ponts	25 308 €											
		Gestion de la végétation	736 127 €											
		Gestion post-crue	28 800 €											
		Imprévus post-crue	48 000 €											
		Coupe des ailantes, pauwlonia	240 €											
		Ecorçage des érables negundo	24 €											
		Arrachage du phytolacca et du buddleia	5 760 €											
8	Boundary	Pâturage	360 000 €											
		Désherbage thermique de la renouée pendant toute la saison végétative	23 760 €											
		Débroussaillage manuel	1 656 €											
		Arrachage du phytolacca et du buddleia	144 €											
		Coupe au sécateur, exportation et destruction de la renouée du Japon	9 720 €											
		Pâturage	181 200 €											
		Coupe des ailantes, pauwlonia	300 €											
		Arrachage du phytolacca et du buddleia	720 €											
		Ecorçage des érables negundo	24 €											
		Désherbage thermique de la renouée du Japon pendant toute la saison végétative (15 passages)	21 780 €											
9	Frayol	Arrachage ponctuel de l'ambroisie	3 000 €											
		Prévisionnel sur 10 ans	54 408 €											

ANNEXE

**ECHEANCIER DES OPERATIONS DE
GESTION DE LA VEGETATION**

SITES D'INTERVENTION	Unité	Prix unitaire (TTC)	Quantité	Période de retour	Fréquence sur 10 ans	Estimatif financier	2022 2023 2024 2025 2026 2027 2028 2029								2030 2031			
							2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031		
Bassin versant de l'Escoutay																		
Escoutay																		
Abattage/Embâcles/Recépage : Niveau 2	ml	1,8	3578	5	2	12 881 €												
Abattage/Embâcles/Recépage : Niveau 3	ml	6,6	5391	5	2	71 161 €												
Abattage/Embâcles/Recépage : Niveau 3	ml	6,6	4612	5	2	60 878 €												
Nègue																		
Abattage/Embâcles/Recépage : Niveau 1	ml	1,2	1865	5	2	4 476 €												
Dardaillon																		
Abattage/Embâcles/Recépage : Niveau 2	ml	1,8	1104	5	2	3 974 €												
Abattage/Embâcles/Recépage : Niveau 2	ml	1,8	1117	5	2	4 021 €												
Salauzon																		
Abattage/Embâcles/Recépage : Niveau 2	ml	1,8	962	5	2	3 463 €												
Abattage/Embâcles/Recépage : Niveau 2	ml	1,8	274	5	2	986 €												
Abattage/Embâcles/Recépage : Niveau 3	ml	6,6	601	5	2	7 933 €												
Aiguille																		
Abattage/Embâcles/Recépage : Niveau 3	ml	6,6	1748	5	2	23 074 €												
Abattage/Embâcles/Recépage : Niveau 3	ml	6,6	338	5	2	4 462 €												
Téoulemale																		
Abattage/Embâcles/Recépage : Niveau 2	ml	1,8	229	5	2	824 €												
Abattage/Embâcles/Recépage : Niveau 3	ml	6,6	450	5	2	5 940 €												
Vernet																		
Abattage/Embâcles/Recépage : Niveau 2	ml	1,8	913	5	2	3 287 €												
Ribeyras																		
Abattage/Embâcles/Recépage : Niveau 2	ml	1,8	650	5	2	2 340 €												
						Total	209 701 €											
Bassin versant du Boundary																		
Abattage/Embâcles/Recépage : Niveau 2	ml	1,8	315	5	2	1 134 €												
Entretien de la végétation (Débroussaillage et coupe de rejets)	m²	0,3	6960	1	10	20 880 €												
						Total	22 014 €											
Bassin versant du Frayol																		
Abattage/Embâcles/Recépage : Niveau 2	ml	1,8	3145	5	2	11 322 €												
Abattage/Embâcles/Recépage : Niveau 3	ml	6,6	1517	5	2	20 024 €												
Abattage/Embâcles/Recépage : Niveau 4	ml	7,2	2781	5	2	40 046 €												
Entretien de la végétation (Débroussaillage et coupe de rejets)	m²	0,30	41460	1	10	124 380 €												
						Total	195 773 €											
Bassin versant du Lavezon																		
Lavezon																		
Abattage/Embâcles/Recépage : Niveau 2	ml	1,8	2215	5	2	7 974 €												
Abattage/Embâcles/Recépage : Niveau 2	ml	1,8	4377	5	2	15 757 €												
Abattage/Embâcles/Recépage : Niveau 3	ml	6,6	3214	5	2	42 425 €												
Rieutord																		
Abattage/Embâcles/Recépage : Niveau 2	ml	1,8	1408	5	2	5 069 €												
Abattage/Embâcles/Recépage : Niveau 2	ml	1,8	670	5	2	2 412 €												
Abattage/Embâcles/Recépage : Niveau 3	ml	6,6	1241	5	2	16 381 €												
						Total	90 018 €											
Bassin versant de la Payre																		
Payre																		
Abattage/Embâcles/Recépage : Niveau 2 (1er passage)	ml	3,6	11934		1	42 962 €												
Abattage/Embâcles/Recépage : Niveau 2	ml	1,8	11934	5	1	21 481 €												
Véronne-Merdaric																		
Abattage/Embâcles/Recépage : Niveau 2 (1er passage)	ml	3,6	3395		1	12 222 €												
Abattage/Embâcles/Recépage : Niveau 2	ml	1,8	3395	5	1	6 111 €												
Abattage/Embâcles/Recépage : Niveau 3 (1er passage)</td																		